



Voici les définitions que nous retrouvons à l'article 13 de la loi de l'instruction publique concernant l'intimidation et la violence :

Violence

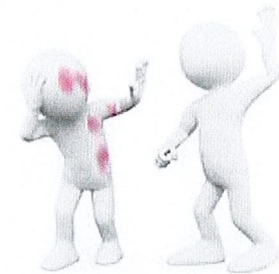


Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

Agression

- Non tiré de l'article 13 : Résumé des définitions consultées

L'agression peut aussi être appelée « expression de la violence ». Elle peut être physique (coups, contention, utilisation d'objets pour blesser, etc.), verbale (paroles visant à diminuer, ridiculiser, dénigrer, rumeurs, etc.), ou psychologique et ou sexuelle. Il est à noter que l'intimidation est entièrement intégrée au registre des agressions directes ou indirectes.



Intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

L'intimidation est donc la répétition d'agressions, engendrant chez la victime et les témoins un sentiment croissant d'impuissance.

Conflit

« Le conflit est une mésentente ou une différence d'opinion ou d'intérêts entre deux personnes ou plus qui ont le même statut social. Les personnes impliquées dans un conflit peuvent être en profond désaccord et l'émotion peut être très vive. Lorsque le conflit est mal géré, il peut dégénérer en une forme d'agression.

Dans un conflit, il y a deux côtés de la médaille, et contrairement à l'intimidation, les deux parties ont la possibilité d'influencer la situation. Ce n'est pas le cas du tout avec l'intimidation. Lorsqu'il s'agit d'intimidation, on cible une personne ou un groupe de personnes avec l'intention de faire du mal. »¹



Important

« Il nous arrive souvent de confondre le conflit avec l'intimidation, même s'il s'agit de comportements très différents.

Si les conflits font inévitablement partie de la dynamique de groupe, il n'en va **JAMAIS** de même pour l'intimidation.

Comme la situation de conflit est très différente de la situation d'intimidation, il importe de bien comprendre chaque situation et d'adapter sa réaction en conséquence. Nous savons que les conflits font partie de la vie et nous nous efforçons de les gérer. De là sont nées les initiatives de « résolution de conflits ».

Mais, nous ne mettrons jamais de l'avant une initiative de « résolution de l'intimidation ». Nous allons plutôt toujours essayer de la prévenir. »²



¹ Centre ontarien de prévention des agressions (COPA) Établir des milieux scolaires sécuritaires : Guide sur la prévention de l'intimidation destiné au personnel enseignant. Toronto, Ontario, Janvier 2012 P.40

² Ibid. P. 40